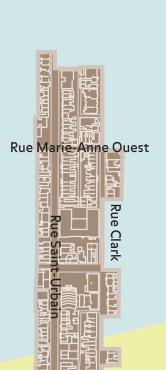
# AIRE SAINT-JEAN-BAPTISTE UNITÉ RUE SAINT-URBAIN 2



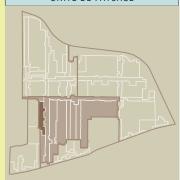
Rue Saint-Cuthbert

#### **CONTEXTE DE DÉVELOPPEMENT**

Avant les années 1890, seule la rue Clark avait été aménagée. Toutefois, elle demeurait principalement une voie de service pour le boulevard Saint-Laurent, et la bande de parcelles ouest n'était pas subdivisée. Pour sa part, la rue Saint-Urbain avait été tracée seulement au sud de l'avenue Duluth. Pendant le



UNITÉ DE PAYSAGE



boom de la construction résidentielle de la fin du XIX° siècle, le développement rapide du quartier Saint-Jean-Baptiste favorisa le développement des terrains situés dans cette unité de paysage.

#### **TISSU URBAIN**

### Les îlots

Cette unité de paysage est formée d'îlots avec ruelle à l'est de la rue Saint-Urbain et d'îlots sans ruelle à l'ouest de cette rue. Le nombre de faces bâties sur les îlots varie. Aux intersections des rues est-ouest et de la rue Saint-Urbain, l'orientation dominante des façades donne sur la rue Saint-Urbain. Cependant, aux intersections des rues est-ouest et de la rue Clark, l'orientation des façades est variable.

## Le parcellaire

Les dimensions des parcelles sont relativement régulières. En largeur, la parcelle type varie de 6 à 8 mètres et en profondeur, de 21 à 23 mètres ou de 33 à 34 mètres selon la localisation.

Plusieurs bâtiments sont construits sur deux parcelles, principalement sur la rue Saint-Urbain.

#### **IMPLANTATION**

## Le mode d'implantation du bâti

MARGE DE RECUL AVANT : 2,5 à 5 mètres, moins dans certains cas.

ALIGNEMENT DES FAÇADES: par série de bâtiments.

MARGES LATÉRALES: aucune, bâtiments contigus.

ANNEXES: peu de bâtiments secondaires en fond de cour.





### Les aménagements extérieurs

Clôture basse en bordure avant du terrain, surface de la marge de recul avant généralement couverte de végétation : gazon, aménagements floraux, arbustes, arbres.

#### ΒÂΤΙ

## Le type architectural

**DOMINANT:** triplex avec escalier extérieur (type 3.2).

**MINORITAIRE:** duplex avec ou sans marge de recul avant (types 2.1 et 2.2) et immeuble de rapport sans cour (type 5.1).

#### La volumétrie

FORME DU PLAN: en forme de « T » ou de « L ».

Dans le cas des plans en « L », le mode d'implantation est inversé d'un bâtiment à l'autre de façon à créer des cours conjointes.

LARGEUR: celle de la parcelle (6 à 8 mètres).

HAUTEUR: 3 étages (dominant) ou 2 étages (rare),
avec surélévation du rez-de-chaussée de 1 ou
2 contremarches par rapport au niveau du sol.

TOITURE: toit plat (dominant),

fausse mansarde (rare).

BALCON ET SAILLIE: escalier extérieur conduisant au deuxième niveau, balcon aux deuxième et troisième niveaux. Ces balcons couvrent seulement la largeur des porches d'entrée; lorsqu'ils sont plus grands, ils ne dépassent pas les deux tiers de la largeur de la façade. Seuls quelques bâtiments de la rue Saint-Urbain possèdent des fenêtres latérales à tous les niveaux.

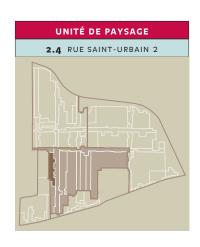
## Les matériaux de revêtement

**CORPS**: brique d'argile dans les teintes de brun, beige ou rouge, pierre grise à bossage. **TOITURE**: fausse mansarde revêtue d'ardoise.

**ESCALIER ET BALCON**: généralement en métal avec appui en corbeau, garde-corps métallique.

#### Le traitement des façades

SOCLE: fondation démarquée par le béton apparent ou de la pierre à bossage. Les immeubles d'appartements et les bâtiments spécialisés présentent parfois une distinction de leur partie basse par de la pierre à bossage ou une fondation en béton en saillie sur 1 à 1,5 mètre.



CORPS: composition asymétrique en deux travées. La première consiste en l'alignement des portes d'entrée du deuxième niveau, de la porte du balcon au troisième niveau et parfois d'une fenêtre au rez-de-chaussée, et la deuxième d'un alignement de fenêtres sur tous les niveaux. La porte du rez-de-chaussée est disposée près du centre de la façade et n'est pas alignée avec les autres ouvertures. Il n'y a pas de distinction dans le matériau de revêtement, sauf pour les bâtiments en pierre à bossage qui possèdent des bandeaux de pierre de taille au-dessus des ouvertures. **COURONNEMENT:** corniche moulurée avec ou sans corbeau ou modillon (dominant), corniche de brique d'argile en encorbellement, parapet à fronton. Les toitures à fausse mansarde possèdent des tourelles à pavillon au-dessus de l'entrée principale.

## Les ouvertures

**FENÊTRES :** à guillotine ou à battants avec imposte, les fenêtres d'origine ayant souvent été remplacées.

PROPORTION: 1 largeur = 1/2 à 1/3 de la hauteur.

PORTES: simples avec imposte, haut des portes aligné avec le haut des fenêtres.

**ENCADREMENT :** linteau exprimé par un bloc de pierre de taille (dominant). Sur plusieurs bâtiments, l'encadrement des ouvertures n'est pas exprimé.

# Le traitement des bâtiments de coin

IMPLANTATION: sans marge de recul latérale.

MATÉRIAUX DE REVÊTEMENT: brique d'argile
rouge pour les façades en pierre à bossage,
brique d'argile de couleur similaire à celle de
la façade pour les bâtiments en brique d'argile.

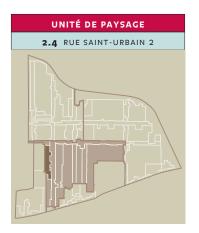
COMPOSITION DE LA FAÇADE LATÉRALE: un seul
alignement vertical d'ouvertures à proximité du
centre de la façade.

#### **VALEURS PATRIMONIALES**

Aucun bâtiment de cette unité ne possède une reconnaissance patrimoniale particulière soit fédérale, provinciale, municipale ou d'arrondissement.

# Principaux éléments à retenir

En dépit du parcellaire planifié de cette unité de paysage, un important noyau institutionnel et industriel à proximité de la rue Rachel lui donne une apparence d'hétérogénéité. Les îlots de cette unité de paysage possèdent une ruelle. Le type architectural qu'on y retrouve est le triplex typique implanté avec une marge de recul avant.



Pour préserver le cachet du Plateau, contactez :

Direction du développement du territoire et des travaux publics

201, avenue Laurier Est 5<sup>e</sup> étage Téléphone : 311 ville.montreal.qc.ca/plateau